



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Rennes, le - 7 SEP. 2017

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par
Anne-Marie FOURTEAU
Gestion du Morbihan
Poste : 02 99 84 59 03
anne-marie.fourteau@culture.gouv.fr

Réf : SRA/ **171486**

Le Préfet de la région Bretagne,
Préfet d'Ille et Vilaine

à
Monsieur le Directeur départemental des
Territoires et de la Mer du Morbihan

1 allée du Général Le Troadec – BP 520
56019 VANNES CEDEX

Objet : Projet d'aménagement
Sablère du Lann – LAUZACH

Réf : Votre courriel du 16 août 2017

Par courriel ci-dessus référencé, vous avez consulté le Service régional de l'archéologie dans le cadre du projet mentionné en objet.

Compte tenu de l'emprise des travaux envisagés et de leur faible impact sur les indices de sites archéologiques connus au sein de l'aire d'étude ou à sa proximité, je vous informe que le Préfet de Région (Ministère de la culture et de la communication, Direction régionale des affaires culturelles, Service régional de l'archéologie) ne sollicitera pas la réalisation d'un diagnostic archéologique préalable aux travaux envisagés, sauf si un élément nouveau de localisation d'un site ou indice de site archéologique devait ultérieurement être porté à ma connaissance.

Il conviendra toutefois que vous rappeliez au maître d'ouvrage des travaux la nécessité d'informer le Service régional de l'archéologie de toute découverte fortuite qui pourrait être effectuée au cours des travaux, conformément aux dispositions prévues par les articles L.531-14 à L.531-16 du Code du patrimoine.

Le Préfet de la région Bretagne
Par délégation,
le Directeur régional des affaires culturelles
Pour le Directeur régional

Yves MENEZ
Conservateur régional de l'archéologie